Pour le droit à la communication
Fapt la cgt
FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 28 février 2014

PIC, CTC, ... - La Poste

Donner un prolongement au 6 février pour des négociations.

Après le 12 décembre, le 6 février où le personnel des PIC, CTC, ... s'est mobilisé, La Poste doit sortir de son autisme, pour ouvrir des discussions sur les revendications de salariés.

Ce n'est pas seulement d'**accompagnement social** dont les personnels ont besoin,

c'est d'un emploi stable et bien rémunéré et dans de bonnes conditions sur leur lieu de vie qu'ils revendiquent.

C'est de pouvoir prendre leurs congés quand ils le souhaitent, ce qui implique des moyens de remplacement permanents à hauteur de 25 %.

C'est l**e respect de temps de pause** permettant de réduire la pénibilité et de se restaurer sereinement.

Il va falloir en parler !

PIC, CTC ... Le 13 Mars
Décidons l'action pour nos revendications

Stopper les restructurations et les fermetures pour plus de qualité de service public, et pour l'emploi.

L'éloignement des structures de tri du courrier, colis, messagerie, n'a pas fait la preuve en termes de régularité, de sécurité d'acheminement, la CGT fait des propositions alternatives pour une perspective «gagnante /gagnante» pour le service public et ceux qui le rendent puissent être négociée.

Cela passe par l'ouverture de négociations loyales et sérieuses sur les revendications portées et validées par les personnels des PIC . CTC ...

le pouvoir d'achat :
le salaire, avec un SMIC de base à 1.700 €uros bruts, la reconnaissance des qualifications, la promotion pour tous, le 13ème mois, l'augmentation de l'heure de nuit, la revalorisation du complément poste, et le grade de base en II1, avec un repyramidage des grilles.

l'emploi :
le comblement des vacances d'emplois, un volant de remplacement à 25 % sur site, le passage des CDD ou intérimaires en CDI et un plan de titularisation, le comblement des départs à la retraite, des conditions de travail améliorées, la réduction du temps de travail à 32 heures et 28 heures en nuit, la prise en compte de la pénibilité par des départs à 55 ans et la retraite à 60 ans pour tous à taux plein, la prise en compte de l'éloignement domicile-travail.

activité :
une structure de tri (tous trafics) ou CTC par département, l'arrêt des fermetures de PIC et CTC, le maintien et développement du J + 1, voire du H+.

Social :
une restauration avec un repas équilibré et chaud sur place, des crèches pour les enfants d'agents, une prime de transport pour les agents n'ayant pas accès au transport en commun (loi Déc. 2008).

L'argent existe - La bourse est à son plus haut niveau depuis 2008 !
Par l'action, dans l'unité, créons les conditions pour une répartition des richesses vers ceux qui les créent : Nous !

Lettre adressée à Nicolas ROUTIER le 24 février 2014

Directeur du Courrier – La Poste

Monsieur le Directeur,

Lors de la rencontre en plénière du 31 janvier 2014, notre organisation syndicale vous a fait part à nouveau dans une déclaration préalable écrite de nos demandes. Vous avez souhaité que l'ensemble des organisations syndicales vous transmettent leurs propositions.

Par ce courrier, nous réaffirmons nos propositions développées dans la déclaration préalable et qui s'appuient sur les revendications portées dans nos préavis nationaux et locaux.

La première porte sur l'arrêt immédiat des fermetures de sites et suppressions d'emplois dans les PIC, CTC, PIAC nécessaire à une véritable négociation nationale avec la nécessité de négocier sur les points suivants contenus dans nos préavis nationaux : le pouvoir d'achat, l'emploi, l'activité et le social.

Nous vous avions interpellé sur la revalorisation des heures de nuit à 3 € dès 20 heures ainsi que sur la restitution des jours fériés tombant sur un repos de cycle, tout comme nous vous avions soumis les attentes fortes du personnel autour des qualifications et des promotions au regard des exigences demandées et de l'expérience acquise par les personnels.

Dans le même temps où nous vous proposions de faire progresser le service public vers le j + 1 partout, voire du H + ... dans un souci d'une meilleure qualité service, nous y avions associé aussi la reconnaissance de la pénibilité d'une part par l'attribution pour la retraite d'un trimestre de bonification par année travaillée, et d'autre part la possibilité de réduire le temps de travail hebdomadaire à 32 heures en jour et 28 heures en nuit.

Nous sommes preneurs d'une rencontre, comme vous le proposez à l'ensemble des organisations syndicales, avant la prochaine plénière, pour développer et préciser si nécessaire nos propositions revendicatives ci-dessus.

Sans attendre cette prochaine rencontre, nous vous demandons d'ouvrir de véritables négociations dans les services partout où les demandes sont faites sur les revendications portées localement à l'exemple des difficultés pour la prise des congés d'été dans nombre de services. Cette démarche serait un premier signe fort en direction du personnel démontrant une volonté d'écoute des revendications du personnel.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre parfaite considération.

Un préavis de grève est déposé par la fédération CGT FAPT pour la journée du 13 mars

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom **Prénom**

Adresse

Code Postal **Ville**

(Facultatif) Téléphones → (perso) → pro

Grade/Classification Métier

Service/Bureau (nom et adresse)

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT • 263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex -
Tél. : 01 48 18 54 00 - Fax : 01 48 59 25 22 -C.C.P. Paris 20376 D • www.cgt-fapt.fr • e-mail : fede@cgt-fapt.fr